

**CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION  
SEANCE DU 26 Juin 2008**

**Délibération DB 65- 2008**

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

**MEMBRES PRESENTS :**

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHEREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAOULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C.ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE JJ. FUAN, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, Y. DREVES, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	D. CHARLES, J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

**MEMBRES EXCUSES :**

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PLERIN	R. KERDRAON
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	A. CROCHET, B. LE RUN,
TREGUEUX	A. JOUAN,
YFFINIAC	M. BALLAY

**MEMBRES ABSENTS**

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 65

Nombre de votants : 65

**CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**Séance du jeudi 26 juin 2008**

-----  
**Délibération DB65-2008**

-----  
**Rapporteur : Monsieur Rémy MOULIN**

**Objet : Affectation du Résultat de l'exercice 2007 - Budget Principal**

**DELIBERATION**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5,

Vu la Nomenclature M14 -Section 2-1-2-7 du chapitre 3 du titre 1 du Tome II,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération n° du 26 juin 2008 portant approbation du Compte Administratif du Budget Principal CABRI pour l'exercice 2007,

Considérant que le Conseil d'Agglomération doit se prononcer sur l'affectation des résultats dès l'approbation du Compte Administratif,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 5 juin 2008,

Le Bureau saisi en date du 12 juin 2008,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Par :

Présents : 65	Pouvoirs : 0	Total : 65	Exprimés : 65
Voix Pour : 65	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

**DECIDE :**

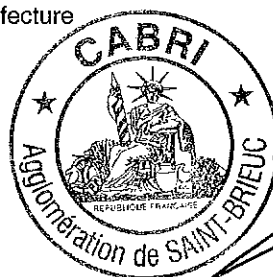
- D'affecter les résultats de l'exercice 2007 dans les conditions arrêtées dans la fiche de calcul annexée à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture  
le

**04 JUL. 2008**

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

**04 JUL. 2008**



**Le Président,**

**Michel LESAGE**